



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 72247

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le récent rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de la santé sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, rapport qui estime que 855 000 personnes sont touchées et que 225 000 nouveaux cas apparaissent chaque année et que donc près de 3 millions de Français sont directement touchés par cette maladie si l'on inclut l'entourage familial des personnes atteintes. Il s'agit donc d'un phénomène extrêmement grave et lourd, et il semble difficile de lui barrer la route sans que la recherche clinique sur le vieillissement et la maladie d'Alzheimer soit poussée et encouragée, dotée de moyens financiers conséquents, ce qui ne semble pas être le cas actuellement, alors que l'Agence nationale de la recherche devait le permettre. Or le vieillissement n'aurait pas été retenu comme priorité et ne ferait pas l'objet d'appels d'offres spécifiques. Aussi demande-t-il quelles dispositions seront prises pour remédier à ces situations et pour relancer la recherche dans ce domaine.

Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées constituent un défi majeur de santé publique. On compte actuellement près de 850 000 malades, et ce nombre ne va cesser de croître avec le vieillissement de la population. Le Gouvernement a donc décidé de renforcer le programme d'actions pour les personnes souffrant de maladie d'Alzheimer, et d'inscrire cette pathologie dans les objectifs de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004. Le ministre de la santé a annoncé le 13 septembre 2004 un plan Alzheimer et maladies apparentées pour la période 2004-2007, qui se décline en dix objectifs. Un comité de suivi a été mis en place, il s'est réuni en juin 2005. Dans ce plan, un effort particulier est fait sur la reconnaissance de la maladie, sur l'amélioration du diagnostic précoce, sur les aspects éthiques, afin de mieux prendre en compte les besoins des malades et de leurs familles et mettre en place une offre adaptée. Conscient de l'importance de la recherche clinique et fondamentale, plusieurs programmes de recherche, financés dans le cadre des programmes hospitaliers de recherche clinique, sont accompagnés par la direction générale de la santé, comme l'étude dite « des trois cités » (Montpellier, Bordeaux, Dijon) portant sur l'impact du dépistage et du diagnostic précoce dans les détériorations cognitives. Promouvoir la recherche fondamentale, et notamment la recherche relative aux cellules souches, est un objectif soutenu par le ministère de la santé dans le cadre du plan Alzheimer.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72247

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7650

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 579